

CONCRÈTEMENT, QUE DEMANDONS-NOUS ?

Par cette pétition, nous demandons l'application de notre droit d'interpellation populaire, en proposant l'inscription des sujets suivants à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal :

→ **Détermination des modalités d'application de la concertation entre la Municipalité et les citoyens Cachanais en amont des projets urbains et immobiliers (ateliers, enquêtes, schémas d'aménagement globaux, maquettes...),**

→ **Suspension du projet immobilier et urbain présenté pour le centre ville (angle rues Guichard et Cousté) en attendant son évolution grâce à la concertation avec les cachanais.**



La ville est une unité urbaine. Si la ville est un corps, la cité en est le système nerveux vital.

JJ Rousseau écrivait : « si ce sont les maisons qui font la ville, ce sont les citoyens qui font la cité ». La ville regroupe sur un territoire donné, des hommes et des femmes et leurs activités, autour d'un projet commun, celui de vivre ensemble.

Signez et faites signer cette pétition largement !

Retrouvez-la sur notre blog concertonscachan.fr.nf

Nous vous y informerons si la possibilité de signer en ligne est ouverte (logiciel en cours d'installation).

→ **Je signe cette pétition.**

Nom, Prénom : Âge :

Adresse :

Signature :

→ **Déposez-moi** ou **postez-moi** a :

ConcertonsCachan chez Lionel Jeanjean 6 allée des Lours, 94230 Cachan

www.concertonscachan.fr.nf

« COLLECTIF CITOYEN »

AMÉNAGEMENT URBAIN, QUELLE CONCERTATION ?

Le Conseil Municipal de Cachan, unanime, s'est engagé, en date du 19 novembre 2015 à mener, en amont des projets, une concertation avec les habitants, à travers notamment les comités de quartier. La charte des comités de quartier adoptée ce jour-là prévoit en effet de prendre en compte les avis, les souhaits, les observations et les préconisations des habitants. Les décisions finales ainsi renseignées revenant bien sûr aux élus. Cette concertation a été mise en œuvre pour la place Herriot, elle est en cours pour l'ex-station Total de l'avenue de la Division Leclerc et le Conseil Citoyen de la Cité Jardin.

En revanche, pour les projets plus importants qui se multiplient dans toute la ville (rue des Deux Frères, sur le Coteau et au cœur même de Cachan), pas de concertation.

Nous avons appris qu'à la croisée des grands axes du centre ville (rues Guichard et Cousté), à la place du parking public, est projetée la construction d'un immeuble de logements privés et de surfaces commerciales. Présentée en urgence lors du dernier comité de quartier du centre ville, la cession nécessaire des parcelles communales à la réalisation de ce projet a été décidée 8 jours plus tard, le 18 février 2016, par le Conseil Municipal sans recueillir l'avis des habitants.

Pourtant, par-delà l'appropriation de la ville par ses habitants et l'ancrage de la citoyenneté, une concertation en amont, permettrait certainement d'éviter bon nombre de recours !

POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE, CONSTRUISONS ENSEMBLE.

En tant que citoyens, nous disposons aujourd'hui d'un droit d'interpellation populaire permettant aux Cachanais de proposer l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour du Conseil municipal, dès lors qu'il relève du champ de compétences de la commune. Ce droit est inscrit dans le règlement intérieur du Conseil Municipal et prend la forme d'une pétition qui doit réunir au moins 3% de l'ensemble des habitants de Cachan de plus de 18 ans.

C'est pourquoi, nous avons créé un collectif citoyen « Concertons Cachan » qui a pris l'initiative de lancer une pétition citoyenne d'interpellation du Conseil Municipal.

Chacun peut faire partie de ce collectif en nous envoyant un e-mail !



concertonscachan@gmail.com